

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 2 mai 2022

Date de l'annonce publique : 25/04/2022

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2022

Mode de participation

Présences	STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	JUNGEN, bourgmestre ; FLAMMANG, conseillère.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-05-02 - 2.02	
Point de l'ordre du jour	2.02	
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprises sises à Roeser).	

Le conseil communal,

Vu l'acte du 3 mars 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 19848 avec M. François Lacour et Mme Irène Nicole Kolber : acquisition de diverses places sises à Roeser, inscrites au cadastre de la commune de Roeser, section F de Roeser comme suit :
 - Numéro 675/2054, lieu-dit: "Rue de l'Alzette", place voirie, contenant 33 centiares ;
 - Numéro 675/2056, même lieu-dit, place voirie, contenant 23 centiares ;
 - Numéro 665/2048, lieu-dit: "Rue d'Alzingen", place voirie, contenant 1 are 38 centiares ;
 - Numéro 1087/2093, même lieu-dit, place voirie, contenant 15 centiares ;
 - Numéro 1086/2091, même lieu-dit, place voirie, contenant 10 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 2.190,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 19847 du 3 mars 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de diverses places effectuée dans un but d'utilité, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie à Roeser, rue de l'Alzette et rue d'Alzingen.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 17 mai 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,